

COMMUNE DE



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 22 Octobre 2019 à 19H00.**

| | |
|--|---|
| Nombre de conseillers • en exercice 16 • présents 11 • votants 12 | Etaients présents : M. Jean-Luc GUINGOUAIN, Maire M. François PALAO, M. Hervé GICQUEL, Mme Sandrine MARC, maires-adjoints Mme Françoise BERTON, M. Franck JOUY, M. Patrick MARIE, M. Frédéric TILLOY, Mme Delphine BLANCHET, M. Franck LEROYER, Mme Jacqueline WENTZEL, Conseillers Municipaux. <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> |
| Date de convocation 4 octobre 2019 | Absentes excusées : Mme Sylviane SIEGFRIED, Mme Karine DROULIN M. Christian MICHEL pouvoir à M. Franck JOUY |
| Date d'affichage Du compte rendu 12 novembre 2019 | Absents : M. David DEVEAUX, Mme Christelle DRIGNON Secrétaire de séance : M. Frédéric TILLOY |

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation conseil municipal du 3 septembre 2019.
- ✓ Effacement des réseaux « Av de la libération » Tranche 3.
- ✓ Tarifs 2020.
- ✓ Tableau d'avancement du personnel.
- ✓ Place du 6 juin – Demande de subvention dispositif « Plages du Débarquement » inscription UNESCO.
- ✓ Rapport d'activité Cœur de Nacre 2018.
- ✓ Plage zéro déchets
- ✓ Informations et Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.

M. Frédéric TILLOY est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

M. le Maire propose au conseil municipal, d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour

- * Présentation du rapport du syndicat d'assainissement 2018
- * Présentation du rapport du syndicat d'eau potable 2018

Accord du conseil à l'unanimité pour l'ajout de ces deux points supplémentaires.

M. le Maire accueille et remercie Monsieur Guy Morin, Président du Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre, qui nous présente le rapport 2018.

1. Approbation du conseil municipal du 3 septembre 2019

Le procès-verbal fait l'objet d'une abstention de M. Gicquel qui mentionne que le procès-verbal ne retranscrit pas intégralement ses dires.

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 septembre, est adopté à la majorité (une abstention de M. Gicquel)

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018

M. le Maire invite M. Morin, Président du syndicat d'assainissement, à commenter le rapport technique et financier de la gestion 2018. Syndicat qui s'étend de Luc sur Mer à Courseulles sur Mer et qui comporte 8 communes (Courseulles, Bernières, St Aubin, Langrune, Luc, Douvres, Plumetot et Cresserons)

M. Morin tient tout d'abord à remercier les délégués du syndicat, et pour Langrune, M.Palao. et énonce les faits marquants de 2018 :

- * Le changement de délégataire depuis le mois de juillet 2018. c'est la société Véolia qui a repris la délégation jusqu'au 30 juin 2028 et remplacé Eaux de Normandie.
- * La mise en place d'une tarification éco-solaire inscrite dans le contrat (soit environ 600 familles aidées).
- * 20 879 habitants desservis
- * 15 172 abonnés raccordés (+2.92%)
- * 1 usine de dépollution
- * 31 postes de relèvement
- * 178 kms de canalisations constituant le réseau de collecte des eaux usées.
- * Renouvellement de la pompe du poste de relèvement rue du Goulet
- * Compost valorisé par le milieu agricole et Cœur de Nacre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte de la communication du rapport annuel 2018 du Syndicat d'assainissement.**

En ce qui concerne, l'épisode d'interdiction de baignade du début juillet, dû à une pollution, aucune explication du côté du Syndicat d'assainissement, de l'Agence Régionale de Santé et du délégataire n'a été avancée.

3. Rapport annuel du délégataire 2018 – Syndicat d'eau potable

M. le Maire invite M. Palao, Président du Syndicat d'Eau Potable à relater et expliquer les différents éléments techniques et financiers relatifs à la gestion et les faits marquants de l'année 2018.

Les chiffres clés :

- * Eaux de Normandie délégataire jusqu'au 30 juin 2028.
- * 4 695 clients
- * 65,3 km de réseau de distribution d'eau potable
- * 78.1 % de rendement du réseau de distribution
- * 389 950 m3 d'eau facturée

Le syndicat compense toujours les augmentations du syndicat Réseau.

Les travaux d'adduction sont en cours route de Tailleville et devront se terminer fin octobre ou début novembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Prend acte de la communication du rapport annuel 2018 du Syndicat d'eau potable de St Aubin sur Mer et Langrune sur Mer et Bernières sur Mer**

4. Effacement des Réseaux « Av de la Libération » tranche 3

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier établi par le Syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

- * Le coût total de cette opération est estimé à 163 950,85 € TTC.
- * Les taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 75% pour la résorption des fils nus sur le réseau d'éclairage de 60 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 60% sur le réseau de télécommunication.
- * Sur ces bases, la participation communale s'élève donc à 56 023,16 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier.
- S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal 2019/2020
- Décide du paiement de sa participation soit : en une seule fois, à la réception des travaux, inscription en section de fonctionnement compte 65548
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune.
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu récupération de TVA.
- S'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit 4 098,77 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

5. Tarifs 2020

Après lecture des tarifs 2020 par Mme Marc, Maire-Adjointe aux finances, et sur proposition de la commission de finances élargie du 15 octobre 2019,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs selon le tableau ci-joint.

6. Tableau avancement du personnel

M. Le Maire informe l'assemblée que :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
- Vu la commission du personnel en date du 17 octobre 2019,
- Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 15 octobre 2019.

Il est exposé au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, à la suite de la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- créer 5 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- d'ouvrir un poste de rédacteur principal de 2^{ème} Classe à temps complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la création à compter du 1^{er} novembre 2019 de 5 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- D'ouvrir un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1 novembre 2019.
- De procéder systématiquement à la fermeture de chaque poste d'adjoint technique et du poste de rédacteur dès nominations des agents par M. le Maire.
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

7. Place du 6 juin – Demande de subvention dispositif « plage du Débarquement »

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du contrat de territoire signé avec la Région, une demande de subvention de 300 000 € a été sollicitée au niveau du dispositif « Plage du Débarquement » pour l'aménagement de la Place du 6 Juin.

Notre dossier sera examiné par la commission permanente du 18 novembre.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sera nécessaire pour le projet de redéfinition de la Place.

Le conseil prend acte de cette information

8. CŒUR DE NACRE – Rapport d’activités 2018

M. le Maire rappelle que conformément à l’article L. 5211-39 DU Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de commune Cœur de Nacre doit communiquer un rapport annuel.

M. le Maire invite M. Jouy, Président de l’Intercommunalité, « CŒUR DE NACRE », à relater et expliquer le rapport d’activité relatif à la gestion de l’intercommunalité pour l’exercice 2018.

Le conseil municipal, à l’unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes « Cœur de Nacre

Une réunion d’information, partager et échanger sur les enjeux d’une fusion avec Cœur de Nacre/Caen la Mer, aura lieu le Mercredi 6 novembre 2019 à 18h30, salle de la Mer, à Bernières sur Mer.

Il est à noter qu’il n’y aura pas l’animation du Show d’hiver cette année.

La salle Culturelle est ouverte aux scolaires pour des spectacles, l’après-midi.

9. Plage zéro déchets

M. Le Maire informe l’assemblée qu’une jeune langrunaise lui a envoyé une proposition de charte pour une plage sans déchet basée sur 15 engagements et soumet cette proposition, action écologique de sensibilisation et de promotion et d’action pour une plage propre à l’assemblée.

En effet, 80% des déchets marins proviennent de la terre.

Elaborée avec l’ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral), la charte, « une plage sans déchet plastique » est composée de 3 paliers (5,10 ou 15 engagements de gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien) répartis en trois domaines d’actions.

1. Sensibilisation et mobilisation des acteurs économiques, information des usagers
2. Prévention, intégration du zéro plastique dans les cahiers des charges des événements municipaux, expérimentation de la consigne sur les contenants alimentaires
3. Ramassage, nettoyage collectif et tri des déchets.

Les villes signataires doivent s’engager dans chacun des 3 volets.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, décide

- **D’autoriser M. le Maire à signer la charte pour des plages sans déchet plastique**
- **D’autoriser M. le Maire à faire toute diligence nécessaire pour la bonne marche de ce dossier.**

« M. Gicquel tient à souligner que ce ne sont pas les habitants de Langrune qui polluent le plus les plages (déchets du large).

Si on ne peut être contre cette charte, il faut admettre que l’on se contente de suivre l’air du temps à défaut de hiérarchiser les priorités. La qualité de l’eau potable, riche en nitrates et toujours interdite à la consommation pour les femmes enceintes et les nourrissons ne semble pas retenir la même attention.

M. Jouy répond que c’est déjà une prise de conscience mais que le fatalisme ne sert à rien.

Même si on fait des choix à une époque qui ne se sont pas avérés si bons que ça, on corrige ses erreurs »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CANTINE SCOLAIRE : M. le Maire informe l’assemblée que notre prestataire de Cantine scolaire propose à titre expérimental, d’intégrer un menu végétarien une fois par semaine dans les menus à compter du 31 octobre prochain.

Le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place cette expérimentation dans l’immédiat.

CARREFOUR VOIE DES ALLIES / HYPER U : L’appel d’offres concernant l’aménagement du giratoire au carrefour RD7/7A est en cours de finalisation. La convention devrait être signée avec le Département prochainement. Le début des travaux est prévu courant mars 2020.

PARKING AV DE LA LIBERATION : Le bornage est en cours.

ROUTE DE TAILLEVILLE : Une convention va être signée avec l'Agence Routière Départementale concernant les travaux de réfection de la voirie.

Point sur les travaux

M. Gicquel fait part de la fin des travaux d'assainissement « rte de Tailleville ».

Les travaux sur le RD7 / carrefour ont débuté pendant les vacances scolaires afin de moins impacter la circulation et se continueront rue Abbé Rolland.

Lotissement « Clos des Sages » Les enrobés sont en cours de finition.

Départ de M. Jouy à 21H41.

Tour de table

M. Tilloy informe que le parc téléphonique a été renouvelé. (Mairie, cantine-garderie, bibliothèque, groupe-scolaire et salles) par la société AF Télécom. Les agents techniques ont été dotés de téléphones portables (par équipe).

M. le Maire remercie M.Tilloy pour la gestion de ce dossier.

M. Gicquel fait remarquer que suite aux travaux du Clos des Sages et de la Rue Abbé Rolland, il faudrait réfléchir sur le passage piétons, côté salle Podevin vers la rue Abbé Rolland et plus particulièrement sur la proximité et l'intimité de la salle Podevin.

D'autre part, il souligne rencontrer des difficultés avec l'Agence Routière Départementale pour obtenir une signalisation sur la RD7, le long de la piste cyclable et la remise en état de la chaussée. Une réflexion doit être lancée pour supprimer les entrées des charrières et inciter les agriculteurs à passer par le chemin rural aux arrières des champs.

Mme Wentzel demande des nouvelles de l'ancienne cave à vin. M. le Maire précise qu'un rendez vous est programmé avec la locataire afin de trouver une issue au dossier.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Lundi 11 novembre : Commémoration du 11 novembre. RDV 11h30 Mairie
- Vendredi 22 novembre : Réunion sur la TEOMI, salle Linglonia – 20 heures.
- Samedi 23 novembre : Syvedac Colombelles- Portes ouvertes à partir de 9h30.
- Samedi 14 décembre : distribution Colis des Aînés – RDV Bibliothèque à 13h30.
- Dimanche 15 décembre : Repas des Aînés - Salle Linglonia à partir de 12 heures
- Vendredi 20 décembre : Noël des enfants - (cinéma pour les grands, spectacles pour les petits. L'après-midi)
- 01 janvier 2020 : Feu d'artifice à 19h30.
- 16 janvier 2020 : Vœux du Maire et de la municipalité - salle Linglonia à 18h30.

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 heures

Le secrétaire de séance,

Frédéric TILLOY



Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN



Mairie - 22 rue de la Mairie -BP 1- 14830 LANGRUNE SUR MER
Tél : 02.31.97.31.36 – Fax : 02.31.36.01.32 -
Email : mairie.langrune@wanadoo.fr
Site : <http://www.mairie-langrune-sur-mer.fr>



TARIFS 2020

| DIVERS | | |
|---|-------------------|------------|
| FORAINS - La semaine | | 125,00 € |
| FORAINS - Sédentaires pour manèges - la saison | | 500,00 € |
| FORAINS - Sédentaires à la journée | | 45,00 € |
| LA CABANE - (du 01 avril au 30 octobre) saison (forfait) | | 700,00 € |
| LA CABANE - (du 1 novembre au 30 mars) hors saison (forfait) | | 210,00 € |
| LA CABINE A PIZZAS (forfait annuel) | | 900,00 € |
| TERRASSE - Hôtel de la Mer (forfait annuel) | | 1 100,00 € |
| TERRASSE - Bord de Mer et place du 6 Juin, à l'année le m² (commerçant) | | 16,00 € |
| TERRASSE - Bord de Mer en saison (du 1 avril au 30 octobre) le m² (commerçant) | | 12,50 € |
| TERRASSE et ETALAGE - Autres rues à l'année le m² (commerçant) | | 10,50 € |
| TERRASSE et ETALAGE - Autres rues saison (du 1 avril au 30 octobre) le m² (commerçant) | | 9,00 € |
| MARCHE - le mètre linéaire - | | 1,50 € |
| VENTE déballage hors marché - par jour | | 50,00 € |
| VENTE PIZZA ou similaire - par jour | | 15,00 € |
| CAMION VENTE A EMPORTER Forfait annuel (1j/semaine) | | 600,00 € |
| CABINE - Droit de Place - saison du 1 juin au 30 septembre | | 70,00 € |
| CABINE sur Digue à l'année | | 100,00 € |
| CABINE Gardiennage | | 30,00 € |
| Totem Camping "Mer et Vacances" | | 100,00 € |
| Caution clés SALLES | | 100,00 € |
| CONCESSION CIMETIERE | | |
| CONCESSION TOUT TERRAIN | 15 ANS | 150,00 € |
| | 30 ANS | 280,00 € |
| | 50 ANS | 450,00 € |
| COLUMBARIUM (1 case - 2 urnes) | | |
| nouveau cimetière | FORFAIT DE BASE | 800,00 € |
| | 15 ANS | 120,00 € |
| | 30 ANS | 200,00 € |
| | 50 ANS | 400,00 € |
| Dispersion cendres + plaque nominative | | 50,00 € |
| Vacation funéraire | | 25,00 € |
| LOCATION SALLES | | |
| LINGLONIA | caution 450 euros | |
| LANGRUNAIS - Week-end | | 400,00 € |
| NON LANGRUNAIS - Week-end | | 525,00 € |
| LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi) | | 450,00 € |
| NON LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi) | | 575,00 € |
| ASSOCIATIONS " 1ère Location" | | 85,00 € |
| ASSOCIATIONS dès 2ème location | | 400,00 € |
| Le CDFL (Comité des Fêtes) bénéficie d'une gratuité jusqu'à la 5ème location comprise | | |
| FERNAND PODEVIN | caution 450 euros | |
| LANGRUNAIS - Week-end | | 225,00 € |
| NON LANGRUNAIS - Week-end | | 400,00 € |
| ASSOCIATIONS - Une location par an | | 35,00 € |
| LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi) | | 255,00 € |
| NON LANGRUNAIS - Week-end 3 jours (vendredi-samedi-dimanche) ou (samedi-dimanche-lundi) | | 430,00 € |
| Réunions locations de tout ordre - Hors weekend - (Langrunais non Langrunais) | | 130,00 € |
| Le CDFL (Comité des Fêtes) bénéficie d'une gratuité jusqu'à la 2ème location comprise | | |
| LOCAL EXPOSITION (Place d 6 Juin) | caution 100 euros | |
| Du vendredi matin au jeudi matin. Période du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 31 octobre | | 100,00 € |
| Juillet Aout | | 200,00 € |
| SALLE DE REUNION (rue Abbé Rolland) | | |
| Assemblée Générale des associations langrunaises | | Gratuit |
| Vin d'honneur | | 50,00 € |
| Réunions et assemblées générales des associations non langrunaises | | 50,00 € |
| Assemblée générale de copropriété langrunaise | | 30,00 € |
| LOCATION DU 24 ET 31 DECEMBRE 2020 | | |
| SALLE FERNAND PODEVIN UNIQUEMENT | caution 450 euros | |
| NON LANGRUNAIS (2 jours) | | 500,00 € |
| LANGRUNAIS (2 jours) | | 300,00 € |